Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-29

Fixation du prix du Megawatt-heure au 1er juillet 2026
Budget annexe Chaufferies Bois et Réseau de chaleur

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Plouaret effectue en gestion directe la prestation de revente de chaleur auprès de partenaires publics et privés (Collège, LTC-Maison du Développement, CIAS-crèche et centre de loisirs, Ehpad Melchonnec, restaurant l'Utopie, Terres d'Armor Habitat-Habitat collectif rue du Foyer, locataires de Park an haye et de la résidence d'Adèle).

Madame le Maire informe l'assemblée que le prix du mégawatt est fixé à 97.60 € H.T. depuis le 1er juillet 2025 (+ 1,67% / 2024).

Elle précise également à l'assemblée qu'un marché de fourniture de plaquettes bois a été conclu auprès de la SCIC Bocagénèse en novembre 2025 pour une durée de 4 ans. Le prix d'achat initial a été fixé à 39.74 € HT/MWh (+ 4.44% / dernier prix en vigueur du précédent marché). Le marché prévoit par ailleurs une revalorisation annuelle de 1%.

Madame le Maire ne prenant part ni au débat, ni au vote, Jean-Yves LE GUEUZIEC, vice-président de la commission d'exploitation des chaufferies bois, expose l'avis de la commission réunie le 23 avril 2026 concernant l'évolution tarifaire.

Entendu l'exposé de Jean-Yves LE GUEUZIEC, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DÉCIDE D'APPLIQUER une évolution de 1.43 % à compter du 1er juillet 2026, soit 99.00 € H.T. du Mégawatt-heure.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET 22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN